

# Délibération

Département des Côtes d'Armor

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19.12.2025

ID : 022-200067981-20251209-DEL2025\_12\_290-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

## Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

## Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE FOLL Marie-Françoise à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) à CONNAN Josette ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

## Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; PONTIS Florence ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

## Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	10
<b>Votants</b>	<b>67</b>
Absents	21

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 décembre 2025  
Secrétaire de séance Michel LE CALVEZ

# Délibération

DEL2025-12-290

## HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE 18 LOGEMENTS PAR TERRES D'ARMOR HABITAT À PLOUBAZLANEC (KERLIC 1 & 2)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19.12.2025

ID : 022-200067981-20251209-DEL2025\_12\_290-DE

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social, pour la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux sis 1 à 18 Allée des Peupliers à Belle-Isle-en-Terre.

### Plan prévisionnel de financement :

Nom opération	Kerlic 1 Logements n° 1 à 10		Kerlic 2 Logements n° 11 à 18	
Nombre de logements	10		8	
Type d'opération	Réhabilitation			
Coût de revient (TTC)	556 528 €	100%	407 209,00€	100%
Fonds propres bailleur	35 000,00 €	6.3%	28 000,00 €	6.9%
Emprunts bailleur	469 727,00 €	84.4%	339 209,00 €	83.3%
Subventions Etat	-		-	
Autres subventions (CD22 72 000 € )	40 000,00 €	7.2%	32 000,00 €	7.9%
<b>Subventions de droit commun Agglomération</b>	<b>11 800,00 €</b>	<b>2.1%</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>2.0%</b>
<i>dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*</i>	-		-	-
<i>dont 10 % TTC travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **</i>	-		-	-
<i>dont réhabilitation thermique***</i>	<i>11 800,00 €</i>			

L'opération permettant un gain énergétique supérieur à 40 %, Terres d'Armor Habitat peut solliciter une aide moyenne de 1 044.44 € par logement soit 18 800 € pour cette opération (fiches projet « Kerlic 1 et 2 » ci-annexées).

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

**Vu** les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

**Considérant** l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative sociale ;

**CADUDAL Véronique et CHAPPÉ Fanny ne prennent pas part au vote.**

# Délibération

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

19.12.2025

ID : 022-200067981-20251209-DEL2025\_12\_290-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 19 800 € pour l'opération susmentionnée ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Michel LE CALVEZ